

secretariat-grandvillage77240@orange.fr

grandvillage77240@gmail.com

www.grandvillage77240.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 21 avril 2017

Chers résidents et propriétaires de Grand Village,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de l'ASGV, qui aura lieu à **la salle SODBURY à Cesson-La-Forêt** (proche de la piscine), le **vendredi 21 avril 2017 à partir 20H00**.

Au cas où vous ne pourriez pas participer personnellement à cette assemblée, vous trouverez un pouvoir en annexe 3 afin de vous faire représenter.

Le verre de l'Amitié sera servi durant l'émargement.

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée dans un délai de 30 jours maximum, sans condition de quorum, conformément aux statuts (art 9.10 page 46).

Ordre du jour

1. Approbation à main levée du Procès Verbal de l'Assemblée du 8 avril 2016.
2. Rapport du Président 2016 et Orientations 2017.
3. Rapports d'activités du Conseil Syndical pour 2016.
4. Rapports financiers.
5. Votes
 1. 1^{ère} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2016 et quitus au Conseil Syndical.
 2. 2^{ème} résolution : Approbation des budgets prévisionnels 2017 et 2018
 3. Ratification pour l'achat du tracteur
 4. Election ou renouvellement des membres du Conseil Syndical
6. Questions diverses

Liste des pièces jointes

Formulaire de questions diverses : annexe 1

Appel à candidature : annexe 2

Pouvoir nominatif : annexe 3

Liste des délégués de rue

Pièces comptables : - Compte de gestion pour les opérations courantes de l'exercice clos réalisé et budgets prévisionnels pour 2017 et 2018 (2 pages)
- Etat financier au 31/12/2016 (1 page)
- Balance par comptes

1. Approbation à main levée du Procès Verbal de l'Assemblée du 08 avril 2016.

Celui-ci vous a été distribué en avril 2016.

Il sera accessible sur le site : www.grandvillage77240 et consultable au local de l'ASGV

2. Rapport du Président pour 2016 et Orientations pour 2017.

L'évènement marquant de cette année 2016 a été sans conteste l'anniversaire des 50 ans de Grand Village le dimanche 12 juin 2016. Malgré le temps incertain, ce fut une vraie réussite et je tiens à remercier encore tous les participants pour leur travail remarquable. La plantation de l'olivier symbolique a été réalisée par mes soins avec l'aide de Véronique WARNAULT vice-présidente de l'ASGV, en charge du Comité de Pilotage, de MM. FAURE député et BAREILLE maire de Vert Saint Denis.

2 – 1 Gestion du Personnel :

Monsieur WOJCIK a été absent pour maladie pendant 3 mois (de fin avril à fin juillet). Il a pris ses congés à la suite jusqu'à fin Août. Cette absence de 4 mois a été compensée par le recrutement de M.

GUILLEMBERT à qui nous avons déjà recouru en 2014 et 2015. S'il a exécuté son travail de manière satisfaisante, son comportement nous a obligés à lui faire certaines remarques. Cela nous a amenés à contacter des entreprises en vue d'obtenir des devis correspondants aux travaux d'entretien courant de nos espaces verts. Nous aviserons en 2017 quant à l'opportunité de sous traitance lors d'éventuelles absences prolongées du jardinier.

Madame COUPARD, assume, toujours avec le sourire, de façon satisfaisante, ses fonctions d'assistante administrative.

2 – 2 Communication générale ASGV :

La réunion des Délégués de rues le 16 novembre 2016 nous a permis d'échanger, d'améliorer et de pérenniser le lien entre le Conseil Syndical et des Délégués, beaucoup plus nombreux cette année. La proposition d'une enquête sur l'éclairage public nous avait été expliquée par M. Jacques THOMAS suite à une réunion de quartier antérieure. Il a été chargé par le Conseil Syndical de réaliser le sondage auprès des habitants de Grand Village. Il a été remis par nos soins aux services techniques de la ville de Vert Saint Denis en décembre 2016.

Le Conseil Syndical se réunit en moyenne une fois par mois. Les comptes rendus sont adressés aux délégués de rues.

Chaque appel de charges trimestrielles est adossé au GV INFOS qui aborde les points d'actualité utiles aux Grands Villageois.

2 – 3 Espaces verts / Mobilier urbain / Éclairage :

Ce chapitre est développé en détail par Michèle GARRIGA.

Le 6 mai 2016, M. GUILLEMBERT, remplaçant M. WOJCIK, a provoqué avec la remorque du tracteur un petit accident en accrochant le volet métallique extérieur du bureau de l'ADMR, dans l'enceinte privée du Centre Commercial. A cette occasion nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas assurés pour circuler sur la voie publique, mais uniquement sur les voies privées de Grand Village, ce qui était incompatible avec notre activité. Après force démarches, nous avons dû admettre que lors de son achat en 2001 le tracteur était immatriculable mais, aucune démarche n'ayant été faite auprès de la Préfecture en temps utiles et, les conditions d'homologation ayant évolué, il nous était devenu impossible de le faire immatriculer, donc de l'assurer correctement. Nous étions, sans nous en douter, dans une situation qui pouvait nous conduire à de très graves conséquences tant au Civil qu'au Pénal en cas d'accident sur la voie publique. Le Conseil Syndical a décidé de prendre les mesures qui s'imposaient : arrêt de l'utilisation du tracteur, achat d'un nouveau matériel immatriculé et assuré. Après consultation de 2 entreprises, nous avons retenu la meilleure proposition de notre partenaire historique : GREENMAT à CHAILLY EN BIÈRE. Il s'agit d'un tracteur JOHN DEERE tout électrique avec remorque intégrée. Je souhaite que vous approuviez sans réserve cette décision qui nous était dictée par l'état d'urgence absolue de la situation lors du vote N° 3 « ratification par l'assemblée générale de l'achat du tracteur ». Michèle GARRIGA vous donnera tous les détails de cette acquisition dans le cadre de sa prochaine intervention.

2 – 4 Télévision / Fibre Optique :

Le réseau de télévision a fonctionné sans incident. Le nouveau FAI (fournisseur d'accès internet) « LA FIBREVIDEOFUTUR » a fait bénéficier l'ASGV pendant 1 an de la gratuité de ses services d'octobre 2015 à septembre 2016 en contrepartie de notre accord pour leur servir de bêta testeur ; une présentation de ce FAI a été réalisée dans notre local le samedi 28 janvier 2017.

2 – 5 Cadre de vie / Habitat :

L'été 2016 a été très chaud. Notre choix du budget comprenant les rondes nocturnes effectuées par une société de sécurité s'est avéré très judicieux. Pour la 1^{ère} fois depuis bien des années nos nuits estivales n'ont pas été troublées par les multiples incivilités. La lutte contre les incivilités commence d'abord par le respect général des règles élémentaires de vie en société, et en particulier des statuts et règlement de Grand Village. Force est de constater que les mauvais comportements de certains adultes influent négativement sur les agissements de leurs enfants et / ou de leurs animaux de compagnie (problème récurrent des déjections canines etc...)

2 – 6 Trésorerie / Comptabilité :

Les relances pour cotisations impayées sont encore trop nombreuses. Ces « oublis » peuvent être facilement réparés en utilisant le « VIREMENT BANCAIRE AUTOMATIQUE ».

Les chiffres du bilan et du compte d'exploitation 2016 ainsi que les comptes prévisionnels 2017 et 2018 sont en votre possession. Si vous avez des commentaires à apporter ou des questions à poser, il convient de nous en faire part préalablement, par écrit, sur la feuille N° 6. Nous sommes à votre disposition pour vous donner les précisions nécessaires.

2 – 7 Orientations 2017 :

2017 se présente comme une année de transition ; les grands travaux d'abattage et de plantations ont été réalisés, le mur de la rue d'Ormesson a été reconstitué « à l'ancienne » sur 3 parties.

Grand village vieillit plutôt bien, mais la végétation continue de se développer et nous avons chaque année un peu plus de travail de taille et d'entretien. Nous devons rester vigilants pour maintenir la qualité de notre cadre de vie. C'est l'affaire de tous et pas simplement des membres du Conseil Syndical et des Délégués de rues.

Les budgets 2017 et 2018 sont affectés d'une ligne « rondes nocturnes » qu'il nous a paru nécessaire de maintenir en raison du risque permanent de voir revenir les incivilités.

L'état de notre trésorerie nous permet de continuer à financer notre activité sans recourir, cette année encore, à une modification de notre cotisation qui reste fixée à 7 Euros/voix/trimestre. Pour mémoire, la dernière augmentation (de 6,50 à 7 Euros) remonte au 2^{ème} trimestre 2006.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres du Conseil Syndical qui, par leur dévouement et leur compétence, contribuent largement au bon fonctionnement de notre copropriété.

Je vous remercie de votre attention.

Jean GUILLON Président de l'ASGV



3. Rapports d'activité du Conseil Syndical pour 2016

A. URBANISME et TRAVAUX – VENTES

A.1 Constitution des dossiers fournis aux notaires en vue de réalisation d'actes de vente :

Nous avons constitué un ensemble de 14 dossiers ce qui représente un renouvellement de nos résidents d'environ 3,78 % sur un an (13 dossiers en 2016).

A.2 Suivi des projets limitrophes et susceptibles d'avoir des incidences sur Grand Village

Les travaux de constructions de 29 logements sociaux à l'angle des rues Dionet et Ormesson ont été en construction durant toute l'année 2016.

A.4 Suivi des demandes de travaux effectuées par les résidents.

2 demandes pour un projet de modification ont été présentées par des résidents auprès de l'ASGV sur un an (6 en 2016) pour des fenêtres et/ou des velux qui ont obtenu l'approbation du conseil syndical.

Rappelons que pour tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur des maisons, l'accord préalable de l'ASGV puis le dépôt ensuite d'une déclaration de travaux (voire d'une demande de permis de construire selon les cas) en mairie, sont obligatoires.

Il nous semble toujours utile de répéter que cette obligation n'a pas pour objectif de vous empêcher de réaliser vos travaux mais elle est un moyen de préserver l'harmonie des maisons de Grand Village qui constitue également un élément important de leur valeur individuelle.

A.5 Suite des visites de conformité réalisées par le Conseil Syndical

Nous transmettons systématiquement au notaire lors d'une vente un état de conformité, un exemplaire du règlement et des statuts de l'ASGV, afin que tous les nouveaux acquéreurs disposent de ces documents indispensables. Le règlement est téléchargeable sur le site de Grand Village. Certains nouveaux copropriétaires ont, suite à cet état, effectué les travaux de mise en conformité.

A.6 Rû du Balory

Un état détaillé du rû du Balory avait été fait en 2015. Nous constatons que l'envasement des berges continue sa progression.

B. ESPACES VERTS, MOBILIER URBAIN, ECLAIRAGE

B1 - Tonte et ramassage des feuilles,

La société VOISIN continue à nous donner toute satisfaction sur ces prestations ; le tarif de 2015 a été maintenu en 2016.

B2 - Entretien courant des haies, massifs et chemins roses

Ces tâches ont été effectuées par notre jardinier (ou son remplaçant Mr GUILLEMBERT).

B3 - Elagages et abattages,

La société LELARGE est intervenue en janvier 2016 pour l'abattage d'un grand sapin dans l'enclave de la rue d'Ozoir et en urgence le 26 juin 2016 pour abattre un grand frêne qui avait été gravement endommagé par la foudre, le long du chemin rose, à l'arrière de la rue de Seine Port.

La société JARDI FORÊT a réalisé au cours de la 2^{ème} quinzaine de décembre 2016 une partie des élagages conformément au devis des travaux acceptés par le Conseil Syndical le 30 septembre 2016 pour un montant total de 11.364 €uros TTC. Le complément sera effectué en 2017 en fonction de la saisonnalité et des possibilités de l'entreprise après le vote du budget par l'Assemblée Générale de 2017.

B4 – Plantations,

Une plantation ayant une grande valeur symbolique « l'OLIVIER » des 50 ans de Grand Village a été réalisée le 12 Juin 2016.

Les pépinières CROUX nous ont remplacé gratuitement, en garantie de reprise, 2 aulnes glutineux sur la grande pelouse, côté rive gauche du Ru de Balory.

B5 – Arbres parasités,

Chenilles processionnaires : les pièges posés en décembre 2015 semblent bien fonctionner. Ils ont été vérifiés par la société JARDI FORÊT en décembre 2016 et ne nécessitent pas d'être remplacés pour le moment. Il est à noter qu'aucun sac n'a été vandalisé. En fin d'année 2016, quelques cocons nouveaux sont apparus sur des pins équipés de pièges, ce qui ne devrait pas poser de problème.

Gui : quelques arbres sont à nouveau touchés sur la copropriété en particulier sur la Grande Pelouse, nous les ferons traiter.

Frelons asiatiques : ils sont toujours présents mais nous n'avons pas détecté de nids. Les 2 ruches n'ont pas subi de dégâts, ce qui nous permet d'offrir à nouveau un petit pot de miel « de Grand Village » à tous nos participants de la présente Assemblée Générale.

B6 – Haies de pignons,

La société VOISIN a effectué le travail de manière tout à fait satisfaisante, en un seul passage cette année. Le tarif de 2015 a été maintenu en 2016.

B7 – Haies de Jardin,

Des copropriétaires – un peu trop nombreux – ne se donnent plus la peine de respecter les statuts de Grand Village en particulier sur la hauteur (1,80 m maxi) et l'épaisseur de leurs haies côté jardin (article 3 page 52), ce qui pose des problèmes d'ombre avec leurs voisins et à nos véhicules pour l'entretien, la tonte et le ramassage des feuilles. Nous allons mener campagne dès à présent pour les amener à respecter les règles communes.

B8 – Achat du nouveau tracteur JOHN DEERE GATOR :

l'ASGV a décidé l'achat de ce matériel le 16 novembre 2016. Il nous a été livré le 15 décembre 2016. Son prix d'achat de 18.540 € TTC a été financé de la manière suivante : reprise de l'ancien matériel (y compris la benne de ramassage et la tondeuse autoportée qui n'étaient plus utilisées) pour un montant de 4.200 € TTC constituant le 1^{er} loyer a été prélevé le 9 décembre 2016. Le complément : soit 14.340 € TTC est

financé par un crédit bail SANS INTÉRÊT de 305.11€ TTC par mois sur 47 mois, le dernier paiement concernant la valeur de rachat en option d'un montant de 184.80 € TTC sera prélevé le 9 décembre 2020. Il est entièrement électrique et n'émet donc aucune pollution sonore ou d'hydrocarbures. Il est immatriculé et assuré pour circuler sur la voie publique et nous donne entière satisfaction.

B9 – Chemins roses,

Il n'y a pas eu de réparations en 2016, les prochains travaux ne pourront être envisagés que lorsque les souches des arbres abattus (majoritairement des peupliers) ne produiront plus de rejets. Il s'agira d'un projet important et coûteux qui va nécessiter une étude appropriée.

B10 – Mobilier urbain,

Les 2 poubelles béton, vandalisées en 2015, ont été réparées par nos soins. Nous en avons profité pour en repeindre 5 avec la peinture spécifique du fabricant : la société LMB.

B11 – Éclairage public,

Les lampadaires vandalisés ont été réparés et renforcés grâce à la bonne volonté et au savoir-faire de Mr Jacques THOMAS, aidé de Mr Christian PIERRE. Nous les remercions vivement. Le résultat est très esthétique et plus que probant puisque, à ce jour, un seul lampadaire a de nouveau été vandalisé. Un rappel : les pannes longues et répétées de l'éclairage public relèvent des services techniques municipaux. Principalement sur la commune de Vert Saint Denis. Il faut les prévenir le plus rapidement possible en cas de dysfonctionnement.

C – TRAVAUX DE RÉFECTION

La société EIREL est à nouveau intervenue de début janvier à fin février 2016 sur le mur de la rue d'Ormesson, face à la rue de Quincy, au droit des bâtiments des Foyers de Seine et Marne en cours d'édification. Il s'agissait de reconstruire une partie du mur ancien, complètement ou partiellement éboulé. Ces travaux s'élevant à 30.000€ ttc, votés lors de la précédente Assemblée Générale, ont été réglés à concurrence de 28.146 €, le solde, soit 1.854 € TTC correspondant au ravalement intérieur du mur, côté résidence, sera payé après la fin de leur chantier en accord avec les sociétés EIREL pour l'ASGV et TOURRET pour les Foyers de Seine et Marne.

D. FIBRE / TELEVISION

L'année 2016 a été pratiquement sans problème technique. L'entretien de notre réseau est comme chaque année effectué dans le cadre de notre contrat avec la société PRESTANTENNES. Les chaînes disponibles sur notre réseau évoluent suivant l'offre de la TNT. La diffusion de CANAL PLUS est toujours effective mais le matériel n'est plus couvert par notre contrat d'entretien. Cette disposition qui a été prise il y a quelques années nous a permis de faire une économie d'un peu plus de 5000€ par an. Pour information, en cas de panne du module de diffusion de CANAL PLUS nous ne procéderons pas à la réparation de celui-ci car les résidents ont la possibilité de recevoir ces programmes via la fibre optique. Toujours par la fibre optique, suivant les abonnements il est possible de recevoir les chaînes de la TNT et d'autres programmes, d'avoir un accès à internet à haut débit et le téléphone.

Depuis peu de temps un nouveau FAI (fournisseur d'accès à internet) VIDEO FUTUR, propose ses services, <http://www.lafibrevideofutur.fr>.

E. GESTION DES COTISATIONS

Rappel : les charges trimestrielles sont exigibles à **terme à échoir**, donc au **début de chaque trimestre**, merci d'en tenir compte. Elles contribuent au bon fonctionnement et à la réalisation des projets de notre association.

- Pour le règlement des charges par **virement**, (82 sur les 370 au 4^{ème} trimestre 2016, soit 22,16 % ; il y en avait 66 en 2015 qui représentaient 17,83 %) :
- N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de lot (qui figure dans l'appel de charges)
- Notez votre nom de famille
- La référence du trimestre que vous réglez : ex : 1T 2017 pour 1^{er} trimestre 2017
- Pour le règlement par **chèque** il est **impératif** d'indiquer au verso de ce dernier le **numéro de lot** auquel il se rapporte sans joindre niagrafer de document

Point sur les copropriétaires débiteurs au 31 décembre 2016 :

- 28 propriétaires sont en retard de paiement pour une somme de 7 097 € (en 2016, 18 copropriétaires pour 5 044 €) dont 2 sont des dossiers de succession pour un montant de 3 108 € (les mêmes qu'en 2015)
- 6 propriétaires ont payé d'avance pour une somme de 427 €. (10 pour 749 € en 2016)
- **Soit un bilan final débiteur de 6 670 euros (en 2016 : 4 295 €)**

Depuis début janvier 2017, 12 propriétaires ont régularisé leur situation au 1^{er} mars 2017, dont les 2 dossiers de succession. Il reste encore 3 436 € à récupérer au titre de l'exercice 2016.

Le montant de la cotisation reste fixé à 7 euros par voix

4. Rapports financiers

L'année 2016 se termine avec un résultat – 4 808,54 € pour une prévision budgétaire votée de – 17 838 €.

Nous vous présentons les documents comptables simplifiés (les lignes non utiles à notre comptabilité en tant qu'association n'ont pas été reprises). Ils sont à votre disposition, au local de l'ASGV après prise de RDV.

Compte tenu du logiciel VALCOMPTA, la présentation des comptes diffère de celle des années précédentes. Nous vous annexons les pièces comptables telles quelles sont éditées par notre logiciel, vérifiées, approuvées et validées par le cabinet comptable DBF.

ATTESTATION

1203269 - ASGV

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

ASGV
Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

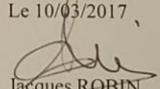
et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 04/01/2008, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	142 912,00 €
- Résultat net comptable	-4 808,54 €
- Total du bilan	105 646,39 €

Fait à Lieusaint
Le 10/03/2017


Jacques ROBIN
Expert comptable

- **BILAN**

- Propriétaires débiteurs : on constate une augmentation du non-paiement des cotisations par rapport à la situation de fin 2015.
- Société Générale : le dépôt en compte courant de 5 945,88 € sera utilisé pour régler les dettes constatées à fin décembre
- Livret A : les sommes déposées sont de 70 922,74 € augmentées des intérêts perçus de 522,89 € ; elles proviennent des excédents constatés les années précédentes et seront utilisées pour financer pour partie les travaux prévus dans les budgets 2017 et 2018 proposés. Les intérêts sont moindres en raison de la baisse générale des taux, et du déplacement provisoire de 10 000 € afin de régler le solde des travaux du mur de la rue d'Ormesson.

DOCUMENTS JOINTS A LA FIN DE LA CONVOCATION

- *PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION POUR OPERATIONS COURANTES DE L'EXERCICE CLOS REALISE EN 2016 ET BUDGETS PREVISIONNELS POUR 2017 et 2018*
- *ETAT FINANCIER AU 31/12/2016 (avant répartition)*
- *BALANCE PAR COMPTE*

La comptabilité reste maintenant tenue par nos soins, et toujours vérifiée par le cabinet comptable.

Ces travaux, bien que pouvant générer un résultat annuel négatif, sont compatibles avec notre trésorerie sans augmentation du montant de la cotisation (7€ par voix)

- Travaux au local ASGV : il y a lieu de revoir les chéneaux à l'arrière, l'étanchéité de salle d'eau.

5. Votes

1. Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2016 et donne quitus au Conseil Syndical.

2. Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les budgets prévisionnels 2017 et 2018

3. Ratification pour l'achat du tracteur

4. Vote en vue de l'élection des membres du Conseil Syndical : l'Assemblée Générale approuve l'élection des membres du Conseil Syndical

6. Questions diverses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE de Grand Village du 21 avril 2017

QUESTIONS DIVERSES

NOM :
Prénom :
Adresse :

Propose que la (ou les) question(s) suivante(s) soi(en)t débattue(s) au cours de l'Assemblée Générale :

Date et signature :

A retourner le plus rapidement possible au siège de l'Association et ce, avant le 18 avril 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 21 avril 2017

APPEL À CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :@.....

Téléphone : 



Fait acte de candidature au Conseil Syndical de l'Association Syndicale Libre des propriétaires de Grand Village.

Date et signature :

A retourner, de préférence, avant le 18 avril 2017 inclus au siège de l'Association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 21 avril 2017

POUVOIR

Je soussigné
NOM
Prénom

demeurant
adresse complète

propriétaire du lot n° et représentant voix dans l'Association Syndicale Libre des propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village »

donne pouvoir à M

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village », convoquée le 21 avril 2017 à partir de 20H00.

En conséquence :

- Assister à la réunion de cette assemblée, émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'Assemblée, prendre part à toutes les délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour
- Signer les procès verbaux et toutes autres pièces

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toute autre assemblée qui serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toute autre cause.

Fait à

Le 2017

Le mandataire

<p>Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir</p>	<p>Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir</p>
---	--